

Règlement intérieur des F.F.I. CHER-NORD

DISCIPLINE

L'efficacité de notre action, l'élimination des risques inutiles encourus par inexpérience et par imprudence, le prestige de notre armée, imposent à nos corps francs la discipline la plus stricte. Nous devons concentrer toutes nos forces pour l'entraînement, la préparation au combat et l'exécution. Ceci n'est possible que dans la mesure où nous saurons nous plier aux règles suivantes :

SANCTIONS : Dans un pays occupé par l'ennemi, en période d'opérations, les sanctions sont très limitées. Nous n'avons pas le temps de mettre des hommes aux arrêts ou en prison.

- **Les sanctions légères seront** : travaux spéciaux, tour de garde supplémentaire, réprimande publique.

- **La sanction grave est** la peine de mort prononcée par le Conseil de Guerre. Elle frappe tous les actes de désobéissance grave, de rébellion, de banditisme et de pillage. Elle peut être prononcée en cas de disparition d'armes.

Pour les chefs, la dégradation et le retrait de leur commandement puniront toute faute grave, toute preuve d'incapacité.

RÉCOMPENSES : Elles sont limitées et consistent dans l'attribution de rations supplémentaires de tabac, vin, alcool, félicitations publiques du Chef de zone, Chef de maquis ou du Commandant Chef du Département. Le commandant a, en outre, le pouvoir de décerner, en certains cas, les distinctions militaires et décorations attribuées à la suite de citations. Il peut, aussi, promouvoir ses subordonnés dans la hiérarchie militaire.

MARQUES DE RESPECT : Les marques de respect sont dues à tout officier extérieur au groupe lorsqu'il se présente.

- L'homme de garde doit présenter les armes.

- Tout homme qui le rencontre pour la première fois de la journée doit se mettre au garde-à-vous et saluer s'il a une coiffure - pas de salut sans coiffure. S'il le rencontre ensuite, alors qu'il fait un travail, il lui suffit de rectifier la position, sans saluer.

Tout homme doit se mettre au garde à vous quand un officier lui adresse la parole. Il quitte le garde-à-vous au commandement « repos ». Quand il parle à un supérieur, il doit avoir une attitude correcte : se tenir droit, sans fumer, ôter les mains des poches, répondre simplement sans phrase inutile. Il se remet au garde-à-vous quand l'officier le laisse partir. Il ne doit pas s'éloigner avant d'avoir reçu son congé.

SORTIES DE CAMPS : La plupart des incidents se produisent au cours de sorties inutiles. Les hommes qui se font tuer sont généralement des hommes qui se promènent avec des armes apparentes sur des routes où ils n'ont rien à faire ou qui traînent dans les villages, de café en café. En conséquence, toute sortie, en dehors du périmètre du camp délimité par le Chef de Groupe, est interdite.

a) Pour le ravitaillement : Deux hommes seront désignés par le Chef de Groupe pour aller dans les fermes indiquées par le Chef de Zone. Il leur est interdit d'aller ailleurs. Jusqu'à nouvel ordre, dans leur tournée, ces hommes ne porteront ni insigne, ni arme apparente, pas de mitraillette à l'épaule, pas de pistolet à la ceinture. Ils auront des papiers en règle. A leur départ, ils fixeront avec le Chef de Groupe, l'heure de leur retour.

b) Tabac-Mairie : Les bureaux de Tabac et les Mairies ne seront visités que sur l'ordre du Chef de Zone. Deux ou trois hommes seulement partiront sans insigne et sans arme apparente. Ils chercheront à ne pas se faire remarquer et n'utiliseront leurs armes qu'en dernière ressource s'ils sont attaqués. Ils ne devront pas attaquer.

c) Opérations : Pour les diverses opérations, patrouilles, embuscades, etc.. les hommes porteront leurs insignes sur une tenue correcte. Ils devront, toujours, être au moins six ou sept ensemble, rester groupés et marcher en ordre, ne jamais se disperser, respecter les règles fixées pour la marche sur route, de jour ou de nuit, à pied ou en vélo.

ORDRE-PROPRETÉ : A tout instant du jour ou de la nuit, nous devons être prêts à nous replier en quelques minutes. Cela n'est possible que si l'ordre le plus rigoureux règne dans le camp. Les affaires individuelles doivent être rangées et pliées en paquetage. Les vivres, réserves et munitions doivent être prêts. Les armes doivent être toujours propres et prêtes à tirer. Le Chef de Camp doit répartir, entre ses hommes, le matériel de camp à transporter (cuisine, outillage...) et les vivres. Des inspections contrôleront, à chaque instant, l'ordre des paquetages individuels. Le cuisinier veillera à ce que tous les instruments de cuisine soient toujours propres et en ordre. Il aménagera sa cuisine de façon qu'il y trouve une place pour chaque objet. Il fera la vaisselle après chaque repas. Le respect de soi-même et celui des camarades exige que chaque homme veille, avec soin, à sa tenue personnelle. Il n'y a rien de plus affligeant que d'avoir, dans un camp, un homme sale et négligé. Les hommes feront donc, tous les matins, une toilette complète en se plongeant dans le ruisseau. Lorsqu'ils feront des travaux (récuperages de chaudrons, dégraissage d'armes...) ils auront soin d'enlever leurs vêtements les plus propres, de se laver soigneusement ensuite. L'attention des chefs restera toujours un éveil sur ce point et ils n'hésiteront pas à sévir contre celui qui voudrait infliger à ses camarades le désagrément d'une tenue négligée.